

LA GRÈVE DES TRAMWAYS

LE PROJET DE LA PRÉFECTURE POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE D'ASSISTANCE EST MAL ACCUEILLI PAR LE COMITÉ DE GRÈVE

« LE COMITÉ CONSIDÈRE CETTE MESURE COMME UNE VÉRITABLE PROVOCATION » ET NE RÉPOND PAS DES INCIDENTS QUI POURRAIENT RÉSULTER DE SON APPLICATION

Lundi matin, à 10 heures, à la Bourse du Travail de Lille, une réunion du Comité Inter-syndical de grève des Tramways et Autobus a tenu son 14^e conseil. Après avoir examiné le projet de la Préfecture, qui entrait la création d'un service d'autobus d'assistance, a décidé de protester vivement contre une telle mesure qui ne fera que semer de l'effervescence chez les grévistes et prolonger la grève.

De plus, le Comité a estimé qu'il appartient aux Pouvoirs Publics, plutôt que de s'ingérer à rechercher les moyens de briser le mouvement légitime de grève des Agents des Tramways et Autobus, d'essayer, en accord avec les municipalités et les représentants des grévistes, de trouver la solution susceptible de donner satisfaction à ces derniers.

Une grande assemblée demain Mercredi

Nous avons fait entendre, hier, qu'une grande assemblée aurait vraisemblablement lieu mercredi — demain — à la Bourse du Travail. Nous pouvons aujourd'hui préciser les choses. À 14 h. 30, les personnels des deux Compagnies seront rassemblés. Le Comité a, en outre, arrêté les termes de l'appel à la solidarité qu'il se propose de lancer aux organisations ouvrières.

Cette commune assemblée prend d'autant plus de signification que les derniers événements ne sont pas faits pour simplifier les choses. L'ordre du jour élaboré lundi exprime de façon très claire les doléances des grévistes.

L'ordre du jour

« Le Comité Inter-syndical de Grève, réuni ce matin, à 10 heures, à la Bourse du Travail de Lille, pour prendre connaissance de la situation :

« Constate que, tandis qu'aucune réponse officielle n'est encore parvenue et qu'aucune entrevue n'a eu lieu avec les représentants des Syndicats de l'E. L. R. T. et des Tramways de Lille et de Roubaix en vue de la reprise du service des grévistes, des dispositions sont prises dans le but de briser le mouvement de protestation de grève.

« À l'organisation d'un service d'autobus dénommé « service d'assistance » que l'on se propose de réaliser sous la protection de la gendarmerie, le Comité répond qu'il considère cette mesure — qu'on s'apprête à prendre — sans même avoir parlé avec les délégués des grévistes — comme une véritable provocation contraire à ce que le Comité a toujours dénoncé et qu'il se propose de dénoncer par la suite.

« Le Comité fait appel à la conscience de tous les travailleurs du volant pour qu'aucun chauffeur n'accepte de faire œuvre de jaune et de briser de grève.

« Il demande aux propriétaires d'autobus de se souvenir qu'ils ne vivent ni avec les travailleurs et qu'ils n'ont ni droit ni intérêt à se faire les complices de ceux qui prétendent briser le mouvement des agents des tramways et autobus.

« Il fait appel à la sympathie de la population pour qu'elle se refuse de servir les services d'autobus et exige que satisfaction soit donnée aux modestes travailleurs du petit rail, seul moyen de travailler la reprise du trafic.

« Le Comité Inter-syndical signale qu'il est inexact d'affirmer que la situation des personnels des tramways et autobus de l'E. L. R. T. est pareille à celle de tous les services concédés. Une partie de ceux-ci, à qui l'on n'a pas appliqué les préjudices sous prétexte qu'ils ont vu leur salaire diminué de 10 % et plus ces dernières années, par suite de la baisse des coefficients, avaient, de 1919 à 1932, bénéficié automatiquement de la montée des coefficients, tandis que, pendant la même période, les salaires des personnels des Compagnies de Tramways et Autobus n'avaient jamais été équilibrés avec le coût de la vie et les coefficients.

« Le Comité déclare donc qu'il maintient tout entière sa revendication, que la grève se continue plus ardente que jamais et fait appel à tous les personnels à une vaste réunion qui aura lieu à la Bourse du Travail de Lille, mercredi, à 14 h. 30, dans laquelle toutes les dispositions seront prises concernant la continuation du mouvement.

« Vive la Grève jusqu'à complète satisfaction ! »

Un ordre du jour de l'Union locale unitaire de Lille

D'autre part, on nous communique :

« La Commission Exécutive de l'Union Locale Unitaire, réunie à Lille, saluant les vaillants travailleurs des tramways, qui sont rentrés en grève contre les décrets-lois de misère du gouvernement Laval.

« Après les victoires des métallurgistes de Saint-Chamond, des dockers et tramwayistes de Marseille, ces derniers dans notre Région du Nord marquent le préjudice d'action plus vaste et plus décisive pour la défense des salaires et des conditions de travail.

« La bataille des tramways de Lille et de Lille-Roubaix-Tourcoing est la bataille de tous les travailleurs, fonctionnaires, cheminots, anciens combattants, ouvriers du Textile, des Transports, de la Métallurgie, du Bâtiment, etc.

« Ces derniers temps le patronat de l'industrie privée a opéré et continue à opérer une série d'attaques par des diminutions de salaires et le renforcement de la rationalisation contre les travailleurs du Textile, de la Métallurgie, etc.

« Les Pouvoirs publics entendent faire échouer à l'action des tramwayistes par tous les moyens.

« La C. E. de l'Union Locale Unitaire considérant du devoir le plus élémentaire d'assurer la solidarité de toute la population, appelle les travailleurs de notre Région à soutenir leurs frères en lutte et à déjouer toutes manœuvres des Pouvoirs publics, moralement, financièrement et pratiquement.

« En l'occurrence, elle appelle à réaliser les mesures suivantes :

« L'organisation en commun et rapide de la résistance entre toutes les Unions Locales et organisations syndicales.

« Elle invite les syndicats des ouvriers des transports automobiles à se réunir d'urgence pour envisager les mesures à prendre.

« Dès à présent, elle invite tous les travailleurs et les parents des enfants d'écoles à se refuser d'utiliser les moyens

LA GRÈVE ET DÉLICATE AFFAIRE

d'abus de confiance de la région de Jeumont

L'instruction se poursuit activement

Nous avons signalé, il y a quelques jours, une grève et délicate affaire d'abus de confiance, qui fait grand bruit dans la région d'Erquennes-Jeumont. Le Parquet d'Avranches est depuis une dizaine de mois en possession de l'affaire, par suite de la constitution d'une partie civile. La première mesure prise par l'instruction a été une inculpation pour abus de confiance qualifié.

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LILLE A ARRÊTÉ SA POSITION A PROPOS DU CONFLIT DES TRAMWAYS

Au cours d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue hier matin, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Gaston Willems, premier adjoint au maire, en l'absence de M. Roger Balengro, député-maire, une réunion qui rassemblait MM. les adjoints Cooles, Cordonnier, Debove, Devernay, Favrière, Hernez, Ragheboom, Rousselle, Saint-Venant, Willems, ainsi que M. Planque, secrétaire général de la Mairie, l'Administration Municipale a :

a) enregistré les informations que lui donna dans le détail M. Paul Debove, adjoint aux Services Publics, au sujet du conflit des tramways ;

b) défini la position de la Ville au regard de l'Administration Supérieure, de la Compagnie concessionnaire, du Personnel ;

c) ratifié les projets : 1^o de télégramme à adresser à M. le Président du Conseil ainsi qu'à MM. les Ministres des Finances et des Travaux Publics ; 2^o de lettres à faire tenir d'une part à M. le Préfet du Nord, d'autre part à la Compagnie des Tramways de Lille et à la Compagnie de la Banlieue ;

d) donné mandat à MM. les adjoints Gaston Willems et Paul Debove d'assurer l'exécution de ses décisions.

Ci-contre, la copie du télégramme adressé à MM. le Président du Conseil, le Ministre des Finances, le Ministre des Travaux Publics. Nous donnerons demain le texte des lettres à M. le Préfet du Nord et à M. le Directeur de la Compagnie des Tramways de Lille.

Les télégrammes adressés aux ministres

« Président Conseil - Ministre Travaux Publics - Ministre Finances PARIS :

« Administration Municipale Lille informée du renvoi devant les Ministres compétents de la demande de dérogation présentée par personnel Tramways Erquennes Lille : 1^o proteste hautement contre formule stérilisation selon laquelle autorité supérieure saisie dès tout, a délégué 29 novembre 1934, mais Préfet pour reprendre à nouveau sa compétence le 5 janvier ; 2^o dénonce l'incohérence de cette formule et souligne devant population responsabilité gravement engagée par décision considérable causée par conflit aux entreprises locales et dans difficultés lourdes éprouvées en particulier par population Erquennes Lille ; 3^o insiste sur la pensée que la demande du personnel des Tramways Lille qui répond aux conditions travail rémunération et autres imposées par instruction 31 juillet pour l'année 1934, a été présentée à la Mairie, mais que la décision favorable a été rendue en faveur personnel tramways Marseille dont situation plus favorable ne répondait pas dans mesure égale à ces conditions ; 4^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 5^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 6^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 7^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 8^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 9^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 10^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 11^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 12^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 13^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 14^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 15^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 16^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 17^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 18^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 19^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 20^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 21^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 22^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 23^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 24^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 25^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 26^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 27^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 28^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 29^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 30^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 31^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 32^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 33^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 34^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 35^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 36^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 37^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 38^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 39^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 40^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 41^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 42^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 43^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 44^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 45^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 46^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 47^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 48^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 49^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 50^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 51^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 52^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 53^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 54^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 55^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 56^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 57^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 58^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 59^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 60^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 61^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 62^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 63^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 64^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 65^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 66^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 67^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 68^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 69^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 70^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 71^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 72^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 73^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 74^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 75^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 76^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 77^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 78^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 79^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 80^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 81^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 82^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 83^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 84^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 85^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 86^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 87^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 88^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 89^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 90^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 91^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 92^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 93^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 94^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 95^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 96^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 97^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 98^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 99^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 100^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 101^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 102^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 103^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 104^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 105^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 106^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 107^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 108^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 109^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 110^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 111^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 112^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 113^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 114^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 115^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 116^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 117^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 118^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 119^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 120^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 121^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 122^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 123^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 124^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 125^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 126^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 127^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 128^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 129^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 130^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 131^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 132^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 133^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 134^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 135^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 136^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 137^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 138^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 139^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 140^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 141^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 142^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 143^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 144^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 145^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 146^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 147^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 148^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 149^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 150^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 151^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 152^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 153^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 154^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 155^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 156^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 157^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 158^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 159^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 160^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 161^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 162^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 163^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 164^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 165^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 166^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 167^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 168^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 169^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 170^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 171^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 172^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 173^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 174^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 175^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 176^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 177^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 178^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 179^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 180^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 181^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 182^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 183^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 184^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 185^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 186^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 187^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 188^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 189^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 190^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 191^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 192^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 193^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 194^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 195^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 196^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 197^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 198^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 199^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 200^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 201^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 202^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 203^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 204^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 205^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 206^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 207^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 208^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 209^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 210^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 211^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 212^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 213^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 214^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 215^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 216^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 217^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 218^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 219^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 220^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 221^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 222^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 223^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 224^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 225^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 226^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 227^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 228^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 229^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 230^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 231^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 232^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 233^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 234^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 235^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 236^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 237^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 238^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 239^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 240^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 241^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 242^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 243^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 244^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 245^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 246^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 247^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 248^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 249^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 250^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 251^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 252^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 253^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 254^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 255^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 256^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 257^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 258^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 259^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 260^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 261^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 262^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 263^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 264^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 265^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 266^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 267^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 268^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 269^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 270^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 271^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 272^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 273^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 274^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 275^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 276^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 277^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 278^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 279^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 280^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 281^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 282^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 283^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 284^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 285^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 286^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 287^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 288^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 289^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 290^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 291^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 292^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 293^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 294^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 295^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 296^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 297^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 298^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 299^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 300^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 301^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 302^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 303^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 304^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 305^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 306^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 307^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 308^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 309^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 310^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 311^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 312^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 313^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 314^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 315^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 316^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 317^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 318^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 319^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 320^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 321^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 322^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 323^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 324^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 325^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 326^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 327^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 328^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 329^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 330^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 331^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 332^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 333^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 334^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 335^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 336^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 337^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 338^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 339^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 340^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 341^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 342^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 343^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 344^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 345^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 346^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 347^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 348^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 349^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 350^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 351^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 352^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 353^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 354^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 355^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 356^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 357^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 358^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 359^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 360^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 361^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 362^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 363^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 364^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 365^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 366^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 367^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 368^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 369^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 370^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 371^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 372^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 373^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 374^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 375^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 376^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 377^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 378^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 379^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 380^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 381^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 382^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 383^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 384^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 385^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 386^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 387^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 388^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 389^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 390^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 391^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 392^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 393^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 394^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 395^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 396^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 397^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 398^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 399^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 400^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 401^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 402^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 403^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 404^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 405^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 406^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 407^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 408^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 409^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 410^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 411^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 412^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 413^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 414^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 415^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 416^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 417^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 418^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 419^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 420^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 421^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 422^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 423^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 424^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 425^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 426^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 427^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 428^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 429^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 430^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 431^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 432^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 433^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 434^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 435^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 436^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 437^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 438^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 439^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 440^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 441^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 442^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 443^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 444^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 445^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 446^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 447^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 448^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 449^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 450^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 451^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 452^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 453^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 454^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 455^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 456^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 457^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 458^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 459^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 460^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 461^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 462^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 463^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 464^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 465^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 466^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 467^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 468^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 469^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 470^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 471^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 472^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 473^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 474^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 475^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 476^o insiste sur la responsabilité des pouvoirs publics ; 477^o insiste sur la